

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 41



N°135

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie-Pascale REMY
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Nadège NIFEUR
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Ling LENZI
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Massinissa HOCINE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Annie VACHER

OBJET : Acquisition de la voirie et de l'espace public sis 48 rue Heurtault à l'euro symbolique

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-2, L.1311-9, L.1311-10.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1111-1.

Vu le Code de la voirie.

Vu le décret n°55-471 en date du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre, notamment son article 25.

Vu le décret du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes portant dispense aux collectivités de demander un avis des domaines pour les projets d'acquisition inférieurs à 180 000,00 €.

Vu la proposition de cession à l'euro symbolique de la parcelle à détacher cadastrée section K numéro provisoire 57a pour une superficie d'environ 16 m², de la société Séquano, propriétaire actuel de la parcelle cadastrée section K numéro 57, en date du 10 mai 2023 ;

Vu le projet de document d'arpentage.

Considérant que la rue Heurtault est une voie communale appartenant à la ville d'Aubervilliers.

Considérant, la double proposition de la société SEQUANO, d'une part la nouvelle délimitation de la parcelle cadastrée section K numéro 57 et d'autre part la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle, à détacher, cadastrée section K numéro provisoire 57A pour une superficie d'environ 16 m².

Considérant l'intérêt de la Ville d'accepter cette double proposition de délimitation et d'acquisition du bien afin de l'intégrer à la voirie communale.

Adoption à la majorité par 42 pour , 8 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 3 ne prennent pas part au vote(Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Safia BOUCHA)

DELIBERE :

APPROUVE la nouvelle délimitation de la parcelle cadastrée section K numéro 57.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section K numéro provisoire 57a sise 48 rue Heurtault d'une superficie d'environ 16 m², à l'euro symbolique.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Plaine commune.

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 03/10/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230928-lmc131596-AR-1-1

Publiée le : 03/10/23

Certifiée exécutoire : 03/10/23

Le Maire,

Karine FRANCKET

